



HAL
open science

Des frontières à l'origine d'identités montagnardes éclatées. L'exemple des anciens États de Piémont-Savoie

Alexandre Ruelle

► To cite this version:

Alexandre Ruelle. Des frontières à l'origine d'identités montagnardes éclatées. L'exemple des anciens États de Piémont-Savoie. Les Cahiers de Framespa : e-Storia, 2024, 44. hal-04252646

HAL Id: hal-04252646

<https://hal.science/hal-04252646v1>

Submitted on 18 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des frontières à l'origine d'identités montagnardes éclatées. L'exemple des anciens États de Piémont-Savoie

*Borders at the origin of fragmented mountain identities. The example of the
ancient States of Piedmont-Savoy*

*Fronteras al origen de identidades montañosas fraccionadas. El ejemplo de los
antiguos Estados de Piamonte-Saboya*

Alexandre Ruelle



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/framespa/17472>

ISSN : 1760-4761

Éditeur

UMR 5136 – FRAMESPA

Ce document vous est fourni par Université Toulouse 2 - Jean Jaurès



Référence électronique

Alexandre Ruelle, « Des frontières à l'origine d'identités montagnardes éclatées. L'exemple des anciens États de Piémont-Savoie », *Les Cahiers de Framespa* [En ligne], 44 | 2024, mis en ligne le 29 août 2024, consulté le 02 septembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/framespa/17472>

Ce document a été généré automatiquement le 30 août 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Des frontières à l'origine d'identités montagnardes éclatées. L'exemple des anciens États de Piémont-Savoie

Borders at the origin of fragmented mountain identities. The example of the ancient States of Piedmont-Savoy

Fronteras al origen de identidades montańesas fraccionadas. El ejemplo de los antiguos Estados de Piamonte-Saboya

Alexandre Ruelle

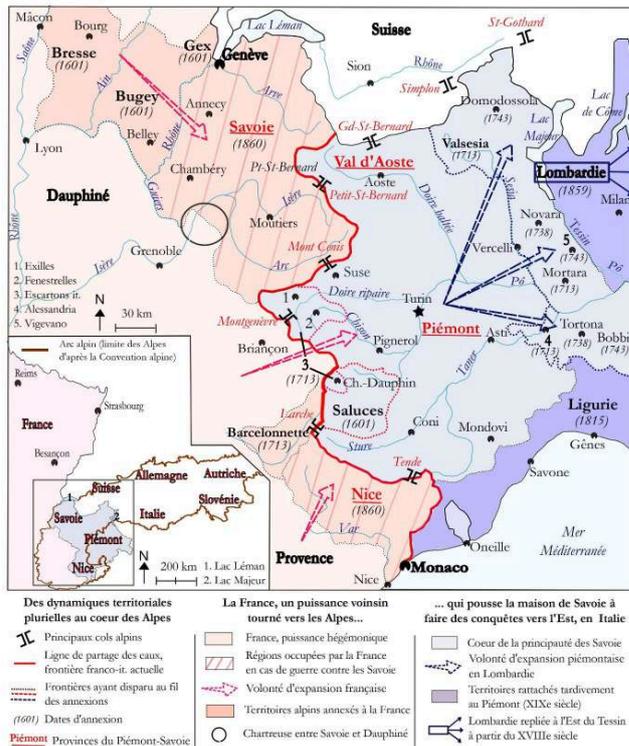
Introduction

- 1 À cheval sur les Alpes occidentales, carrefour entre la France, la Suisse et la péninsule italienne, la monarchie composite¹ – ou l'union personnelle – de la maison de Savoie est comparable à un « État de frontières », c'est-à-dire un ensemble territorial hétéroclite au sein duquel s'expriment des identités plurielles et autonomes, fédérées par le souverain. Elle s'étend sur un espace régional comprenant la Savoie, le comté de Nice, le Val d'Aoste et le Piémont, auxquels s'ajoutent tardivement la lointaine Sardaigne et la Ligurie (Fig. 1). Chacune de ces provinces dispose de son administration, de sa juridiction et est marquée par des particularismes linguistiques, culturels, voire religieux. À ces fragmentations internes s'ajoutent des caractéristiques propres à cet « État-frontière » séparant deux puissances rivales qui l'encerclent² : une France hégémonique déterminée à atteindre toutes les Alpes et la Lombardie des Habsbourg qui, à partir du XVIII^e siècle, se replie à l'est du Tessin jusqu'à disparaître en 1859 (Fig. 1). Cette position d'entre-deux instaure d'emblée un rapport de force duquel résulte toute une série de modifications territoriales qui n'a pas toujours fait le jeu de la maison de Savoie. Cette double dimension de la frontière – « État de frontières » et « État-frontière » – est incarnée par le concept de Piémont-Savoie, un projet géopolitique dont la colonne vertébrale épouse l'arc alpin, de l'An Mil jusqu'en 1861,

date à laquelle la principauté disparaît au profit de la France et du royaume naissant d'Italie. Cet espace de moyennes et de hautes montagnes préfigure donc comme un riche laboratoire d'expérimentations politiques pour étudier la diversité des effets de frontières conditionnés par les aléas de la géopolitique européenne comme les dynamiques internes à la région.

Figure 1

Le Piémont-Savoie, un « État-frontière » mouvant entre France et Habsbourg



Carte réalisée par Alexandre Ruelle (Inkscap)

- 2 Cette étude s'inspire de la géohistoire impulsée par Fernand Braudel³ avant d'être reprise par les historiens puis par les géographes dont Christian Grataloup⁴. À la croisée des perspectives temporelles et des dynamiques spatiales, elle replace entre autres la construction des territoires dans un temps long souvent rythmé par des discontinuités et la conçoit comme le résultat d'interactions complexes entre les pouvoirs régionaux et les populations locales. Si certains ont esquissé une géohistoire de l'arc alpin⁵, cette démarche m'amène ici à envisager autrement l'histoire et l'évolution des frontières d'un espace en mouvement, particulièrement difficile à apprivoiser du fait de contraintes physiques qui n'ont en aucun cas entravé d'ambitieux projets territoriaux. De même, les cartes de synthèse illustrant la présente étude soulignent la fonction géopolitique des montagnes qui, comme l'a montré Aymeric Chauprade⁶, ont pu délimiter et/ou former l'ossature d'entités politiques chevauchant les deux versants. Dans le cadre de quatre siècles d'histoire, du XVI^e au XIX^e siècle, et par un jeu d'échelles mêlant visions par le haut et par le bas, cet article ambitionne d'analyser l'impact de la disparition comme de la résurgence de frontières mouvantes entre la France et le Piémont-Savoie tant sur la difficile affirmation de cet État alpin que sur les rapports que ce dernier entretient avec ses populations. À l'échelle interétatique, la guerre

conditionne la construction de l'identité de la maison de Savoie comme celle de ses populations soumises à de rudes occupations par les troupes ennemies en cas de conflit. À l'échelle intermédiaire, les pouvoirs centraux et locaux développent une culture de la négociation dans le cadre de conférences de limites. À l'échelle locale, d'anciennes frontières hantant les esprits forgent de forts autonomismes, notamment en Piémont. Ces effets de frontières amènent enfin à conclure sur la complexité des rapports à géométrie variable entre les différentes strates de pouvoirs au cœur des Alpes occidentales.

1. À l'échelle interétatique, la guerre est tantôt contrainte, tantôt opportunité pour des identités conditionnées par à la géopolitique européenne

- 3 La guerre est sans conteste le premier effet de frontières dans le monde alpin. Deux cas de figure se distinguent : elle est menée tantôt par le voisin français au sein même du Piémont-Savoie qui est le théâtre d'environ 115 ans d'occupations militaires, tantôt par la dynastie dont les conquêtes en Italie contribuent au glissement de ses États d'un versant l'autre.

1.a. Des populations frontalières francisées au fil des occupations

- 4 Des guerres d'Italie à celles de la Révolution et de l'Empire en passant par celles de Louis XIV, ainsi que par les conflits de succession au XVIII^e siècle, le Piémont-Savoie est perçu par ses voisins français et Habsbourg comme une terre de passage, une frontière épaisse comparable à une marche militaire foulée voire occupée par leurs armées, en temps de conflit comme de paix, afin de contrôler l'arc alpin régi par un équilibre névralgique puisqu'aucune des deux puissances n'est capable de s'y imposer durablement. Outre le *camino español*⁷ qui habitue les populations alpines à vivre au contact de soldats itinérants qu'ils hébergent⁸, le duché de Savoie et le comté de Nice font l'objet d'une série d'occupations militaires de 1536 à 1815 lorsque les rois de France affrontent la maison de Savoie soit pour guerroyer dans la péninsule italienne, soit pour repousser les frontières de leur royaume vers les Alpes⁹. Situés sur le versant français des monts, Savoyards et Niçois doivent alors composer avec la présence de troupes tantôt amies, tantôt ennemies¹⁰ auxquelles ils opposent plus ou moins de résistance. En effet, les occupants prennent régulièrement part à la vie locale et s'unissent aux populations comme l'indiquent les registres paroissiaux¹¹. Les Alpains sont d'autant plus enclins à s'entendre avec les contingents étrangers que leur souverain tend à les abandonner à leur propre sort en refusant de leur apporter secours. Par exemple, en 1732, le roi Charles-Emmanuel III juge inutile de protéger « le Duché de Savoïe, et le Comté de Nice, étant ouverts de tous côtez, et sans aucune défense, [qui] seroient occupés dez le premier jour de la rupture¹² ». Ainsi, si les populations doivent subir les réquisitions, le logement des troupes et les lourdeurs fiscales, à terme, elles finissent par envisager un nouvel avenir, notamment lorsque les occupations ont pu prendre l'allure de véritables annexions, certes provisoires, effaçant toute séparation politique. Tel a été le cas sous Louis XIV qui, en plus de prendre le titre de comte de Nice¹³, s'adresse à ses nouveaux sujets savoyards :

Nos amez et feaux, par nos lettres pattentes en forme de declaration en datte de ce jourdhuy Et pour les causes en considerations y contenir, Nous avons non seulement confirmé et autorisé le senat et la chambre des Comptes de Savoye [...] pour rendre la justice en notre nom a nos sujets dudit Pays...¹⁴

- 5 Sous la Révolution française, un nouveau cap est franchi lorsque les deux territoires deviennent les départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes (1792-1793) après que divers rapports de députés de la Convention préconisent d'annexer la Savoie pour atteindre toutes les Alpes décrites comme un rempart essentiel pour assurer la défense de la jeune République face aux ennemis coalisés¹⁵. Ce sont ainsi un peu plus de 80 000 Niçois et 350 000 Savoyards¹⁶ qui intègrent une nation de près de 28 millions de Français.
- 6 De fil en aiguille, Savoyards et Niçois s'habituent à vivre avec l'occupant qui y installe ses institutions – un Sénat sur le modèle parisien est établi en Savoie dès 1536¹⁷ – et se francisent en adoptant progressivement la langue de leur voisin, ne serait-ce parce que celle-ci favorise leurs échanges économiques avec les marchands lyonnais, dauphinois et provençaux. Pendant trois siècles, ces épisodes, au dénouement incertain, préparent leur rattachement définitif à la France en 1860 au nom du principe des nationalités, pilier de la politique extérieure de Napoléon III soucieux de redessiner la carte de l'Europe héritée du congrès de Vienne de 1815. En effet, l'Empereur multiplie les discours au cours desquels il défend le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes conformément aux idéaux de la Révolution française : il revendique l'ensemble des territoires situés sur le versant français – il les réclame aussi au nom des Alpes comme limite naturelle entre la France et l'Italie¹⁸ ! – de la même façon qu'il œuvre en faveur de l'unité italienne lorsqu'il soutient la guerre face à l'Autriche en 1859 et octroie à Victor-Emmanuel II la Lombardie fraîchement conquise. En remerciement de l'aide militaire apportée, ce dernier est contraint de lui abandonner Nice et la Savoie avant de fonder le royaume d'Italie une fois le ralliement des États du centre de la péninsule à coups de plébiscites puis celui des États du sud à la suite de l'expédition des Mille menée par Giuseppe Garibaldi.

1.b. Des frontières « glissantes » à l'origine de l'italianisation d'une monarchie hybride

- 7 En parallèle, la maison de Savoie a su profiter de sa position d'entre-deux pour asseoir son contrôle sur les grands cols alpins et agrandir son Piémont dans la plaine du Pô. S'illustrer en cheffe de guerre l'amène à entreprendre la *translatio italiana* de ses États dont les frontières et le centre de gravité se déplacent d'un versant à l'autre, de la Savoie au Piémont¹⁹ (Fig. 2). Cette avancée vers l'Est n'est pas sans conséquence sur l'identité hybride d'une dynastie qui, encore au début de l'époque moderne, pouvait se targuer d'être franco-suisso-bourguignonne en dépit de l'émergence d'une administration franco-italienne²⁰. En effet, malgré la perte de Genève au début des années 1530, la principauté reste tournée vers le lac Léman jusqu'à l'abandon du pays de Vaud (1569) puis elle se détourne des provinces françaises après de vaines tentatives d'expansion en Provence²¹ et en Dauphiné²² en proie aux guerres de religion (années 1590) et après l'échange de l'actuel département de l'Ain (1601) contre le marquisat italien de Saluces. Parallèlement à ce glissement des frontières en direction de la plaine du Pô, les ducs de Savoie commencent à s'afficher comme une dynastie italienne : Emmanuel-Philibert installe sa cour, jusqu'alors itinérante, à Turin devenue

pu être source d'opportunités. À plus grande échelle, les Alpains ne subissent pas totalement le déplacement de leurs frontières qu'ils ont pu en partie construire lors de conférences de limites.

2. À l'échelle intermédiaire, les conférences de limites précisent, (re)discutent et révisent la frontière par la pratique du terrain

- 10 Aux XVII^e-XVIII^e siècles, la frontière est un lieu propice à une intense activité diplomatique. Elle a été l'occasion de conclure divers mariages princiers à l'instar du « pont-frontière » François I^{er} (Pont-de-Beauvoisin) sur lequel les futurs époux français et savoyards se rencontrent pour la première fois selon un cérémonial bien défini mettant au cœur du spectacle la frontière, à savoir ici la frontière du Guiers. Bien qu'au second plan, le pont assure le passage de la cour de Marie-Josèphe-Louise de Savoie²⁷ dont le carrosse se rend à la rencontre de l'homme qu'elle s'apprête à épouser, le comte de Provence, frère de Louis XVI, sous l'œil enjoué de leur suite de leur garde armée respective (Fig. 3). La frontière renforce alors l'entente entre deux dynasties étroitement liées depuis la fin du Moyen-Âge. Elle a plus largement permis aux autorités locales de s'entremettre avec les pouvoirs centraux en cas de conflit lors de conférences de limites – déjà expérimentées au XVI^e siècle entre la Bourgogne, la Franche-Comté et la Lorraine²⁸ – qui se déroulent en trois temps²⁹ : après un temps de négociations, des commissaires procèdent à des études de terrain pour sonder l'avis des populations afin d'infirmier ou de confirmer les décisions prises lors des précédents pourparlers. Après quoi, un éventuel bornage est mené aux endroits où les traces de la Nature – montagnes, fleuves, rivières – ne peuvent séparer les deux États. Malgré des résultats variables, ces réunions tendent à résoudre les litiges frontaliers en adaptant la frontière aux réalités locales par ailleurs rendues visibles grâce aux progrès de la cartographie, sous l'impulsion d'ingénieurs qui arpentent les cimes et mettent au point de nouvelles techniques, comme Jean de Beins et Giovanni Tomaso Borgonio³⁰.

Figure 3

Arrivée à Pont de Beauvoisin de la princesse Marie Josèphe Louise de Savoie, venant épouser le comte de Provence



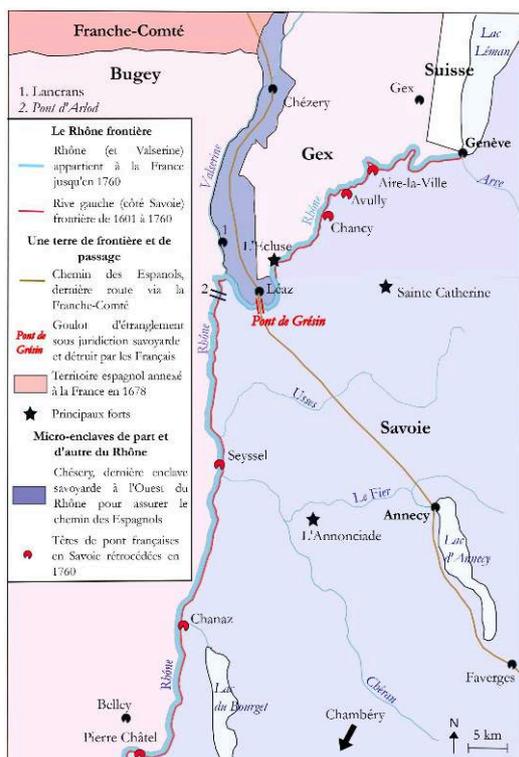
En libre consultation sur Gallica <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8409837n/>>

2.a. L'intérêt des princes avant celui des locaux ? La vallée de Chésery

- 11 En 1601, le traité de Lyon marque une étape importante dans la construction de la frontière franco-savoyarde désormais fixée sur la rive gauche du Rhône, déclarée propriété du royaume de France. En outre, Henri IV s'octroie côté savoyard sept têtes de pont pour faire pression sur le duc militairement défait (Fig. 4). Si l'irrégularité du cours principal du fleuve subdivisé en divers bras³¹ est sujette à des conflits, un autre litige cristallise les tensions au nord d'un de ses affluents, la Valserine : la vallée de Chésery, une bande de terre d'une dizaine de kilomètres laissée à la Savoie, qui sépare le pays de Gex du Bugey, tous deux rattachés à la France, et entrave une partie des échanges locaux gangrenés par la contrebande. Cette excroissance territoriale n'a pourtant rien d'anormal à une époque lors de laquelle les frontières peinent à se penser comme une ligne, tandis que les intérêts princiers justifient fréquemment les enchevêtrements d'enclaves au détriment de leurs populations. Au contraire, elle est dictée par la géopolitique européenne car elle permet de ménager le roi d'Espagne dont les troupes peuvent continuer de circuler librement entre Milan et Franche-Comté *via* le pont Grésin, un goulot d'étranglement toutefois sous contrôle français. Elle n'en reste pas moins au cœur des mécontentements.

Figure 4

La vallée de la Valserine, une enclave au cœur de la géopolitique européenne



Carte réalisée par Alexandre Ruelle (Inkascap)

- 12 Dès février 1601, Charles-Emmanuel I^{er} réclame « l'esclercissement de l'article de paix³² ». À au moins trois reprises, il sollicite auprès d'Henri IV l'envoi de commissaires à la frontière³³, ce qui finit par être accepté à l'été 1605³⁴. Sont ainsi convoquées deux conférences de limites à Gex (1605) puis à Belley (1606). La première effleure la question de Chésery en se contentant de réaffirmer la propriété de la Valserine au roi – le pont de Lavandin construit sur ordre du duc est détruit³⁵. La seconde l'aborde plus en détail : Charles-Emmanuel I^{er} souhaite élargir la vallée jusqu'au fort de l'Écluse³⁶, ce que refuse Henri IV qui regrette la cession de ce couloir stratégique³⁷ qui symbolise le dernier *camino español* de l'espace lotharingien. Aucune décision majeure n'est prise lors de ces conférences³⁸ débouchant sur un traité (1607) confirmant celui de Lyon³⁹. En avril 1612, un arrêt du conseil d'État français permet au duc d'« user souverainement »⁴⁰ de Chésery qui, toutefois, reste pénalisée dans ses échanges avec les territoires français qui l'encerclent et desquels elle dépend grandement.
- 13 Cette situation persiste durant un siècle et demi, avant d'être sérieusement soulevée à l'occasion du traité de limites de Turin (1760) qui révisé la frontière. Durant la quinzaine d'années qui a précédé, divers mémoires français revendiquent l'annexion de Chésery à cause de voleurs, brigands et contrebandiers qui sévissent dans la région⁴¹. Surtout, la Franche-Comté ayant été annexée à la France en 1678, le *camino español* a cessé d'être : la primauté de la géopolitique européenne sur la vie locale ne se justifie plus. Ainsi, s'impose l'idée de l'échange des enclaves de part et d'autre du Rhône devenu, selon l'article 1 du traité, « la limite naturelle & sans enclave⁴² » entre France et Savoie. Mettant fin à tout rapport de force, les deux États s'entendent pour fixer leur frontière conformément à l'esprit des Lumières considérant que la Nature, en tant qu'œuvre d'un Dieu créateur, est la plus apte à borner leurs territoires de sorte à éviter toute contestation, donc à garantir une paix durable⁴³.

2.b. Un consensus trouvé entre les locaux. Le microterritoire forestier de la Chartreuse (1672)

- 14 En 1672, Savoyards et Dauphinois se réunissent pour résoudre leurs contentieux au niveau de la Chartreuse, un territoire forestier d'une dizaine de kilomètres entre Pontcharra et Montmélian. Sont concernées les communes de Bellecombe et de Chapareillan en Dauphiné, d'Apremont, de Francin et des Marches en Savoie. Toutes se disputent le partage de pâtures car ni le relief ni l'environnement ne permettent de délimiter lesdites communes les unes des autres. La conférence est convoquée à l'initiative du duc Charles-Emmanuel II, lui-même sollicité par ses sujets vivant à la frontière, dans le but de séparer physiquement les terres savoyardes de celles du Dauphiné par des « bornes-frontière » là où les traces de la Nature sont contestables faute d'être suffisamment et physiquement marquées pour s'imposer aux hommes. Face à la demande locale, les commissaires dépêchés par les deux États effectuent une minutieuse reconnaissance du terrain grâce aux témoignages d'agents communaux, de guides et d'habitants, puis lèvent une carte qui les amène à s'entendre sur un traité de délimitation suivi d'un bornage – cette pratique est alors peu répandue dans les Alpes – et d'une vaste opération d'arpentage, deux procédures de délimitation qui transforment les espaces frontaliers en territoires. Ainsi, des bornes sur lesquelles sont gravées les armes dauphinoises et savoyardes sont plantées entre Bellecombe, Apremont et Chapareillan⁴⁴. Certes, ce règlement se contente de matérialiser d'anciennes limites et ne concerne qu'une poignée de communes mais il doit être considéré comme une exception dans la région. Il a néanmoins laissé la parole aux frontaliers qui, après avoir été entendus des pouvoirs centraux, ont pu résoudre une grande partie de leurs contentieux. La frontière est bien révisée par et pour ceux qui la pratiquent au quotidien, ce qui a pour conséquence immédiate une baisse des tensions et une entente durable. À cette occasion, des problèmes d'héritages entre Dauphinois et Savoyards, fréquents à l'époque, ont aussi été réglés par les pouvoirs souverains qui réaffirment leur autorité sur leurs sujets respectifs⁴⁵. Là encore, les intérêts princiers restent étroitement liés au vécu de la frontière par les locaux.

2.c. Des litiges irrésolus. Les îlots du Var (1703)

- 15 Plus au sud, la frontière avec la Provence suit en partie le cours du Var dont le bras principal se subdivise à la belle saison, notamment au niveau de ses bouches entre Nice et Saint-Laurent-du-Var. Des conflits quotidiens éclatent entre les deux communes au sujet de la « mi-partition » du fleuve, ainsi que la propriété d'îlots⁴⁶ en son sein qui disparaissent et réapparaissent en fonction de la montée des eaux. Ces microterritoires éphémères ont la particularité d'offrir une riche végétation qui en fait des pâturages idéaux pour les bovins. Celui de Sainte-Marguerite est au cœur des litiges car, selon un mémoire niçois, les Laurentins auraient profité de la création d'une nouvelle ramification du fleuve grâce à l'intensification des crues pour se l'approprier⁴⁷. C'est dans ce contexte de tensions que se rencontrent Pierre Mellarède et Cardin Le Bret, respectivement intendants de Nice et de Provence, à Saint-Laurent-du-Var du 9 au 11 avril 1703. Un journal tenu par la délégation niçoise retrace avec précision le déroulement de la conférence⁴⁸. Deux cartes établies au préalable par les Niçois sont présentées aux Laurentins sans toutefois convaincre. La définition du lit du fleuve pose

le problème principal : à cause de son irrégularité et de l'apparition de ramifications au rythme des inondations, Niçois et Provençaux n'arrivent pas à définir le « gros bras » du Var, ce qui rend litigieux la possession des îlots. Ce problème sert de prétexte à Mellarède pour réclamer la « mi-partition » de ce « fleuve divisoire » – Le Bret affirme au contraire que le fleuve appartient à la France à l'exemple du Rhône – au prétexte qu'il doit être « commun » aux deux États en l'absence d'un accord octroyant sa pleine propriété à l'un des deux souverains⁴⁹. Bien qu'il fût au cœur des discussions, ce sujet de discord subsiste faute d'avoir trouvé un consensus : la convention signée par les intendants à la fin de la conférence laisse le problème en suspens. Au lendemain, Mellarède déplore la mauvaise foi des Français accusés d'avoir « retardé la décision »⁵⁰ faute de preuve. Froissé par la situation, le duc Victor-Amédée II lui-même ordonne, quelques jours plus tard, aux Niçois de garder le contrôle des îlots alors tenus en attendant un quelconque accord⁵¹. Le litige demeure, même après de nouvelles négociations entamées à la suite du traité d'Utrecht (1713).

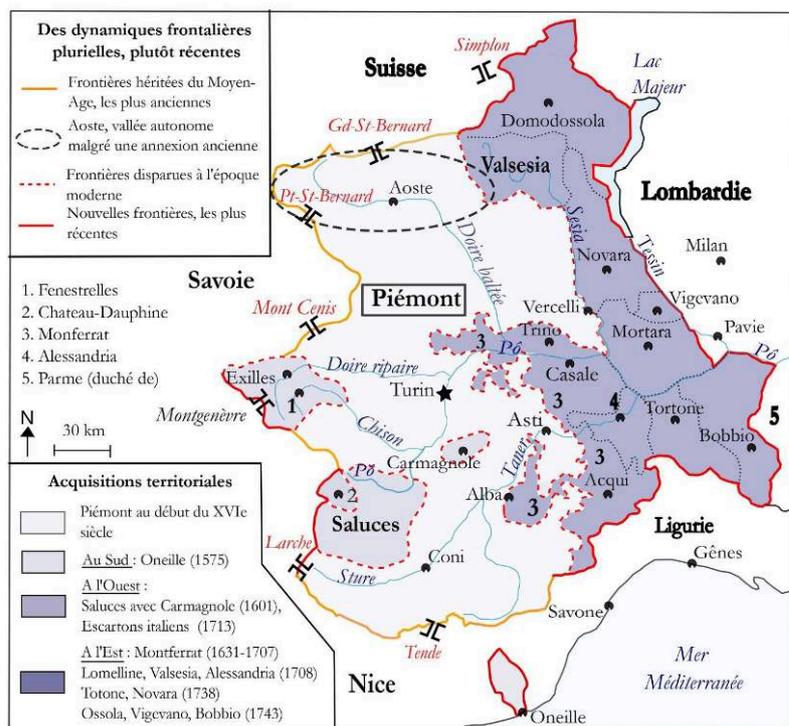
- 16 Loin de n'être régies que par les guerres et les traités internationaux, les frontières alpines font l'objet d'une activité diplomatique, certes discontinue, entre les différentes strates des sociétés frontalières. Se développe alors une culture de la négociation fortement encadrée par les pouvoirs régionaux qui prennent la plupart du temps les décisions finales conformément aux intérêts de leurs souverains. De la même manière, elle confère une certaine autonomie aux locaux attachés à la délimitation de leur territoire. Celle-ci reste d'abord un « marqueur symbolique⁵² » fort, même lorsqu'elle a physiquement disparu.

3. À l'échelle locale, l'imaginaire de la frontière construit enfin des autonomismes en Piémont

- 17 Contrairement aux autres provinces de la principauté, le Piémont connaît à l'époque moderne une véritable expansion territoriale en grignotant peu à peu ses voisins dauphinois – Saluces, Oulx, Pragelas et Château-Dauphin –, montferrains – Trino, Alba, Casale et Acqui – et lombards – Lomelline, Valsesia, Ossola, Alessandria, Tortone, Novara, Bobbio, Vigevano et Domodossola (Fig. 5). Ses frontières n'ont donc cessé de se mouvoir à l'Ouest comme à l'Est aux XVII^e-XVIII^e siècles. Dans ce contexte, la région est infestée de « frontières fantômes⁵³ » internes au Piémont et supposées avoir disparu puisqu'elles persistent à travers les discours politiques, le patrimoine régional ou encore les consciences collectives. Ces représentations mentales constituent des marqueurs mémoriels façonnant des identités montagnardes fortes. En ce sens, elles permettent d'apprécier l'ampleur des autonomismes qui, en opposition à la centralisation turinoise, s'expriment dans des territoires récemment comme anciennement annexés.

Figure 5

Le Piémont, un territoire récent aux frontières mouvantes



Carte réalisée par Alexandre Ruelle (Inkascap)

3.a. (Ré)inventer la frontière pour promouvoir l'identité valdotaine

- 18 Sous domination des Savoie depuis la fin du XII^e siècle, les Valdôtains disent habiter une « province séparée »⁵⁴ du Piémont selon le terme de l'époque, malgré une certaine continuité géographique avec celui-ci. Leur vallée serait en quelque sorte enclavée, ce qui explique que les archives la nomment distinctement des autres États de la principauté. La frontière prend surtout une dimension linguistique puisqu'Aoste se différencie des communautés italophones du Piémont en entretenant la culture franco-provençale⁵⁵. À cet effet, elle obtient la confirmation de l'usage du français par un édit ducal en 1561, après deux décennies lors desquelles elle a elle-même assuré leur défense face aux troupes des Valois qui occupent le reste de la région. C'est pour ces raisons qu'Aoste jouit actuellement du statut spécial de « région autonome » sur le plan politico-financier.
- 19 Au milieu du XVII^e siècle, le particularisme valdôtain commence à être théorisé par l'évêque d'Aoste Philibert-Albert Bailly qui formule l'idée d'un « État intramontain »⁵⁶ enserré par de hauts sommets qui le séparent du Piémont : il serait « ni en-deçà, ni au-delà des monts, mais entre eux »⁵⁷. L'argument géographique lui permet de réinventer une séparation politique – qui avait en principe disparu cinq siècles plus tôt – en érigeant les montagnes en une barrière physique d'avec le Piémont. Cet imaginaire de la frontière forge une entité politico-territoriale unique, un microcosme que la nature sépare du reste du duché. Cette idée d'un « État dans l'État » est reprise au siècle suivant par Jean-Baptiste de Tillier, secrétaire général d'Aoste, qui affirme que la vallée :

ne doit être ni comptée ni considérée parmi les provinces qui composent l'Italie, le Piémont ou la Savoie, mais bien plutôt comme un État *intramontain* entièrement

séparé des États voisins, indépendant pour le temporel et pour la justice, se gouvernant par des lois, par des coutumes et par des usages à lui particuliers, sous l'obéissance cependant de la Couronne Royale de Savoie⁵⁸.

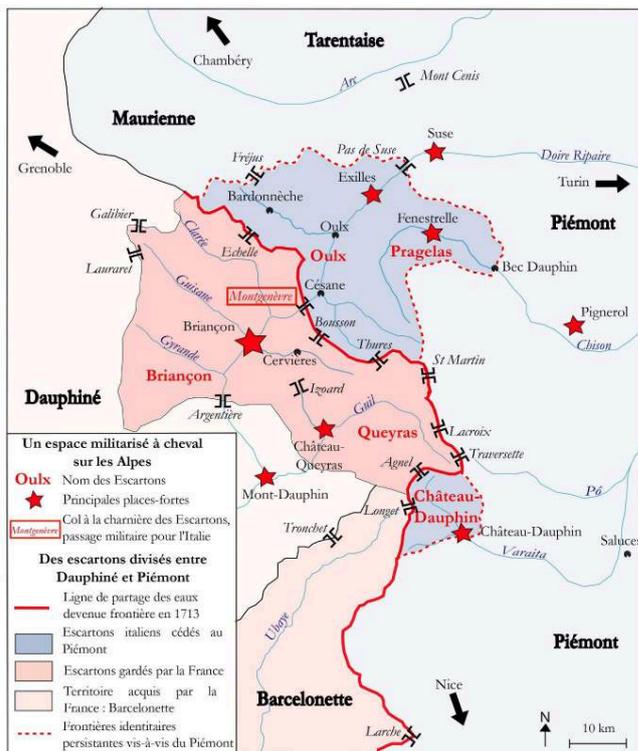
- 20 Il fait aussi de la vallée un « pays de frontière⁵⁹ » car elle serait le seul territoire du duché à échapper aux occupations étrangères jusqu'en 1691. De surcroît, sa réputation d'être « l'état de tous ceux de Monsieur de Savoie le plus facile à se rebeller⁶⁰ » en fait un refuge propice à l'expression d'un rejet du centralisme turinois. Ce dernier est aussi réprouvé par les habitants des Escartons italiens résolument tournés vers la France.

3.b. Regretter la frontière pour résister à la Piémontisation ? La nostalgie des « vallées cédées »

- 21 Rattachées au Dauphiné depuis 1348, les cinq vallées des Escartons⁶¹ forment une entité politique autonome – initialement qualifiée de république – en plein cœur de la chaîne alpine et articulée autour du col du Montgenèvre : ceux de Briançon et Queyras sont côté français, tandis qu'Oulx, Pragelas et Château-Dauphin se situent sur le versant italien. Cette union prend fin avec l'article 4 du traité d'Utrecht (1713) entérinant le rattachement des vallées italiennes au Piémont au nom de la ligne de partage des eaux qui, encore aujourd'hui, sépare la France de l'Italie (Fig. 6).

Figure 6

Les Escartons, un territoire à cheval sur les Alpes, entre France et Piémont



Carte réalisée par Alexandre Ruelle (Inkscape)

- 22 Si les échanges économiques subsistent de part et d'autre des montagnes qui n'ont jamais entravé d'intenses circulations entre les deux versants⁶², cette délimitation n'en reste pas moins ressentie comme une contrainte par les habitants des vallées d'Oulx, de

Pragelas et de Château-Dauphin qui refusent de rompre tout lien avec leurs sœurs françaises et s'efforcent de défendre leur statut particulier, ainsi que leurs privilèges menacés par leur intégration au Piémont⁶³. Pour se distinguer des territoires italophones voisins, elles réclament dès 1713 que leur soit confirmé l'usage du français, ce qui ne leur est accordé qu'en 1737⁶⁴. Le clivage linguistique persiste donc malgré la disparition de la frontière politique avec le Piémont. Il se double d'une division religieuse : les Vaudois qui peuplent ces vallées constituent une poche protestante au sein d'une monarchie résolument catholique. Des conflits ont d'ailleurs opposé ces minorités protestantes à la maison de Savoie dont la tolérance a été mise à rude épreuve au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes⁶⁵.

- 23 Plus significatif, les locaux entretiennent une certaine nostalgie lorsqu'ils se disent eux-mêmes habiter des « vallées cédées ». Renvoyant à leur passé dauphinois, ce terme – d'ailleurs analogue à celui de *paisi di nuovo acquisto* (« pays nouvellement acquis ») dans les provinces lombardes annexées à la même période⁶⁶ – est explicitement repris dans les actes officiels. Contrainte de les ménager, la maison de Savoie doit composer avec ce souvenir de l'ancienne frontière qui, encore de nos jours, fait l'objet d'un passé politisé par les locaux afin de résister à l'intégration européenne⁶⁷. Le jeu politique des élites de ces vallées est toutefois plus complexe et ambigu car celles-ci entretiennent en parallèle une culture de la frontière en s'efforçant de garder des postes importants en Dauphiné tout en acceptant toute opportunité pour faire carrière dans l'administration turinoise. Il s'agit là d'une « double nationalité⁶⁸ » avant l'heure qui n'est pas sans risque puisqu'elle finit par les marginaliser des espaces politiques français comme piémontais.
- 24 Défendant leurs particularismes, les Valdôtains et les habitants des « vallées cédées » entretiennent le souvenir de leurs frontières d'autrefois faisant l'objet de représentations mentales d'abord fantasmées puis instrumentalisées en une barrière psychologique face à la centralisation turinoise. Ces « fantômes » sont des marqueurs tout aussi identitaires que politiques et symboliques⁶⁹. Ils n'en restent pas moins à l'origine d'un morcellement ancien auquel se sont habitués les Alpains, dynamique commune aux espaces montagnards souvent perçus comme des milieux reculés, voire repliés sur eux-mêmes, en somme des terres de refuge propices à l'expression de communautés contestatrices. C'est du moins le panorama qu'offrent les contributions de ce numéro sur le cas pyrénéen, ainsi qu'une récente étude sur les communautés jurassiennes⁷⁰.

Conclusion – Des effets de frontières pluriels, témoins de relations à géométrie variable entre les pouvoirs

- 25 Au cœur d'un espace géohistorique riche en identités montagnardes fortes, la construction de la frontière est d'abord vécue par les populations alpines – elles sont du moins les premières concernées – qui doivent composer avec les intérêts des États de la région. Bien souvent contraignants, les incessants changements territoriaux leur ont parfois permis d'échapper à toute centralisation susceptible de porter atteinte à leurs privilèges tout autant qu'ils conditionnent l'affirmation d'une dynastie qui a su exister entre deux puissants voisins aux desseins par moments hégémoniques. Dans ce contexte, les trois effets de frontières présentés témoignent de relations à géométrie variable entre les locaux et les pouvoirs centraux. Animée par trois siècles de rivalité

franco-Habsbourg, la guerre montre que les frontières alpines recouvrent d'abord une dimension militaire et, par conséquent, résultent d'une domination des princes et de leurs armées : à première vue, les populations ne sont pas maîtresses de leur destin régi par une série d'occupations et d'annexions aux lourdes conséquences. La diplomatie semble permettre, dans un second temps, de rééquilibrer ce rapport de force : certes, les tentatives de conciliations avec les commissaires dépêchés par les cours française et turinoise ne sont pas toujours fructueuses, mais elles témoignent toutefois d'une capacité d'initiative qui s'exprime enfin à travers l'affirmation d'autonomismes que la maison de Savoie doit accepter. Leur existence représente un véritable défi à relever : faire communauté malgré l'absence d'un imaginaire collectif et faute de pouvoir créer une identité alpine capable de rassembler des montagnards aux identités éclatées. L'allégeance à la dynastie est tout compte fait le seul trait d'union entre Savoyards, Niçois, Piémontais et Valdotains qui ne manquent pas une occasion pour se distinguer les uns des autres à travers le souvenir d'anciennes frontières. Cette pluralité n'a pourtant pas entravé la construction d'une monarchie composite – cette configuration est d'ailleurs courante à l'époque moderne ! – car la figure du souverain a permis de souder cet « État de frontières » jusqu'à ce qu'elle devienne incompatible avec le principe des nationalités, porté par la Révolution française puis repris par les forces profondes du *Risorgimento*, qui amène Chambéry et Nice à regarder vers la France quand Turin fait résolument le choix de l'Italie en 1859-1861. Récemment, dans le cadre de la résurgence des régionalismes, le souvenir de cette principauté disparue subsiste partiellement dans les consciences collectives. Il a du moins laissé sa trace à travers un riche patrimoine, ainsi que dans les discours de partis autonomistes – *Lega*⁷¹, ligue savoisiennne⁷², groupuscules en Val d'Aoste –, certes peu audibles par les masses, qui politisent le passé de la maison de Savoie⁷³ entre autres en maintenant en vie des frontières politiques, linguistiques et/ou identitaires plus folkloriques qu'historiques.

NOTES

1. Andrea Merlotti e Matthew Vester (dir.), *Il Potere dei Savoia: regalità e sovranità in una monarchia composita*, Milano, FrancoAngeli, 2022. Sur le concept, John H. Elliot, "A Europe of Composite Monarchies", *Past & Present*, n° 137-(The Cultural and Political Construction of Europe), 1992, p. 48-71.
2. Alexandre Ruelle, *Le Piémont-Savoie (1559-1792), comment se construit un État secondaire dans l'Europe d'entre-deux rhodano-padane ? Histoire d'une idée géopolitique*, Thèse en histoire, François Pernot (dir.), Cergy, Université de Cergy-Pontoise, 25 juin 2018.
3. Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II [1949]*, 2 vol., 9^e éd., Paris, A. Colin, 1990.
4. Christian Grataloup, *Une géohistoire de la mondialisation : le temps long du monde*, Paris, A. Colin, 2007 ; *Ibid.*, *Géohistoire : une autre histoire des humains sur la Terre*, Paris, Les arènes, 2023. Se référer aussi Alan Baker, « Réflexion sur les relations entre l'histoire et la géographie », in Philippe Boulanger et Jean-René Trochet (dir.), *Où en est la géographie historique ? Entre économie et culture*, Paris, l'Harmattan, 2006, p. 19-31 ; Yves Lacoste, « Le passé des territoires », *Hérodote*,

n° 74-75-(Géographie historique), 1994, p. 3-6. Pour une approche épistémologique, Nicolas Verdier, « Les relations entre histoire et géographie en France : tensions, controverses et accalmies », *Storica*, n° 40, 2009, p. 65-114.

5. Gérard-François Dumont, *L'Arc Alpin : histoire et géopolitique d'un espace européen*, Zürich/Paris, Thesis Verl./Economica, 1998 ; Stéphane Gal, *Histoires verticales : les usages politiques et culturels de la montagne, XIV^e-XVIII^e siècles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2018.

6. Aymeric Chauprade, *Géopolitique : constantes et changements dans l'histoire*, 3^e éd. rev. et augm., Paris, Ellipses, 2007 [2001], p. 183-189. Se référer aussi aux travaux de géographie historique, certes datés, de Friedrich Ratzel, *Géographie politique*, tard. Pierre Rusch, Paris, Economica, 1988 [1897] ; Jacques Ancel, *Géopolitique*, Paris, Delagrave, 1936 ; *Ibid.*, *Géographie des frontières*, Paris, Gallimard, 1938.

7. À partir de 1567, depuis Milan ou Gênes, l'armée espagnole traverse dans certains cas le Piémont, la Savoie, la Franche-Comté et la Lorraine pour réprimer les révoltes aux Pays-Bas.

8. Sur la logistique du *camino español*, Julien Alerini, *La Savoie et le « chemin espagnol », les communautés alpines à l'épreuve de la logistique militaire (1560-1659)*, Thèse en histoire moderne, Nicole Lemaître (dir.), Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 10 décembre 2012.

9. Alexandre Ruelle, « Les Alpes occidentales, une frontière pour la France ? (1349-1793) », in Emmanuel Starcky et Isabelle Warmoes (dir.), *Les Alpes, une frontière ?*, Paris, RMN-Grand Palais/Musée des plans-reliefs, 2023, p. 20-31.

10. Alexandre Ruelle, « Ennemies ou amies ? Les troupes d'occupation en Savoie et à Nice (1690-1815) », *Annales de l'Est*, n° spécial 1-(Jean El Gammal et Laurent Jalabert (dir.), *L'étranger, ami ou ennemi ? Tensions, échanges et sensibilités de l'Antiquité à nos jours*), 2019, p. 123-144.

11. Alain Becchia, *L'occupation espagnole de la Savoie : 1742-1749*, Chambéry, SSHA, 2007.

12. Archivio di Stato di Torino, Corte, Matteredie Politiche, Austria, m. 12, fasc. 17, *Dépêche du roi à Ossorio, Turin*, 24 novembre 1732.

13. Pierre-Olivier Chaumet, *Louis XIV « Comte de Nice » : étude politique et institutionnelle d'une annexion inaboutie, 1691-1713*, Nice, Serre éd., 2006.

14. Archives Départementales de Savoie, 2B 21, *Louis XIV au Sénat et la Chambre des Comptes de Savoie*, 17 janvier 1691.

15. Archives des Affaires étrangères [désormais AAE], Correspondances politiques [désormais CP], Sardaigne, 271, *Opinion de F. Robert, député de Paris, 1792*, f° 45r/46r ; *Ibid.*, *Rapport de Grégoire, député de Loir et Cher, 27 Novembre 1792*, f° 37v ; *Ibid.*, Sardaigne (suppl.), 9, *Rapport de Grenus, député du Mont-Blanc, 28 février 1793*, f° 8v ; AAE, Mémoires et Documents, France, 1877, *Le rapport de la réunion de la Savoie à la France*, automne 1792, f° 93r.

16. À noter que depuis le XVI^e siècle, la population niçoise a peu augmenté, tandis que les effectifs en Savoie ont stagné.

17. Marie Houlemare, « Le parlement de Savoie (1536-1559), un outil politique au service du roi de France, entre occupation pragmatique et intégration au royaume », *Revue historique*, n° 665, 2013, p. 89-117.

18. Outre le célèbre discours de Danton du 31 janvier 1793 qui jette les bases de cet argument, ce dernier prend réellement forme à la fin de l'Empire : Anthelme Marin, *Les Alpes sont les limites naturelles et nécessaires du territoire français*, Chambéry, imp. De Gorrin, 1814.

19. Alexandre Ruelle, « De la Savoie au Piémont, le glissement territorial d'un État alpin au service du jeu européen (1559-1748) », *Le territoire et son organisation dans les États de Savoie : actes du 47^e Congrès des sociétés savantes de Savoie*, La Roche-sur-Foron, 29-30 septembre 2018, [La Roche-sur-Foron], Académie du Faucigny, 2020, p. 223-235.

20. Alessandro Barbero, *Il ducato di Savoia: amministrazione e corte di uno stato franco-italiano, 1416-1536*, Roma/Bari, Laterza, 2002.

21. Fabrice Micallef, *Un désordre européen : la compétition internationale autour des « affaires de Provence », 1580-1598*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014.

22. Stéphane Gal, *Charles-Emmanuel de Savoie : la politique du précipice*, Paris, Payot, 2012, p. 133-148.
23. Paolo Cozzo, « De Chambéry à Turin : le transfert de la capitale du duché de Savoie au XVI^e siècle », in Jean-Marie Le Gall (dir.), *Les capitales de la Renaissance*, Rennes, PUR, 2011, p. 165-177.
24. Roberto Bergadani, *Carlo Emanuele I*, Torino, G.B. Paravia, 1926, p. 63.
25. *Manifeste de Charles-Emmanuel I^{er} contre l'Espagne, 1613*, éd. par Victor de Saint-Genis, *Histoire de Savoie : d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion*, t. 2, Chambéry, Conte-Grand, 1869, p. 252, <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6574879q/f264.item>>.
26. Stéphane Gal, « Les Alpes en majesté : l'identité princière au risque de la montagne chez les ducs de Savoie », in Anne-Marie Granet-Abisset et Stéphane Gal (dir.), *Les territoires du risque*, Grenoble, PUG, 2015, p. 179-201 ; Andrea Merlotti, « De “re delle Alpi” à “roi des Marmottes” : les Alpes dans la représentation de la Maison de Savoie (XVII^e-XVIII^e siècles) », in Stéphane Gal et Laurent Perrillat (dir.), *La maison de Savoie et les Alpes : emprise, innovation, identification : XV^e-XIX^e siècle : actes du 4^e Colloque international des Sabaudian, 15-17 mai 2014*, Grenoble, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc/LLSETI, 2015, p. 45-64.
27. Outre ce mariage, Victor-Amédée II y retrouve Anne d'Orléans (1684), tandis que sa fille Marie-Adélaïde y rencontre le Dauphin de France (1697). En 1771, Marie-Thérèse de Savoie y rejoint le comte d'Artois.
28. François Pernot, « Les terres de surséance entre Franche-Comté, Lorraine et Champagne du XVI^e au XVIII^e siècle », in Michel Balard et al., *Paris et ses campagnes sous l'Ancien Régime : mélanges offerts à Jean Jacquart*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 345-355.
29. Daniel Nordman, « Des droits historiques et construction géographique de l'espace français au XVII^e siècle », in Neithard Blust, Robert Descimon et Alain Guerreau (dir.), *L'État ou le roi : les fondations de modernité monarchique en France, XIV^e-XVII^e siècles*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1996, p. 103-113, p. 105.
30. Étienne Bourdon, *Le voyage et la découverte des Alpes : histoire de la construction d'un savoir, 1492-1713*, Paris, PUPS, 2011 ; Étienne Bourdon, « Les relations entre voyage, construction du savoir et connaissance des territoires au travers de l'œuvre de Giovanni Tomaso Borghonio », *Rives méditerranéennes*, n° 34-(Voyages et construction du territoire), 2009, p. 27-43 ; Perrine Camus-Joyet, *Rendre les Alpes intelligibles : figurations cartographiques et paysagères des territoires de montagne au temps de Jean de Beins (v. 1580- v. 1630)*, Thèse en histoire, Stéphane Gal (dir.), Université Grenoble Alpes, 19 avril 2024.
31. Voir Jacques Rossiaud, *Le Rhône au Moyen Âge : histoire et représentations d'un fleuve européen*, Paris, Flammarion, 2007, p. 120-154.
32. BNF, Manuscrits français, 3590, *Charles-Emmanuel à Montmorency, Turin, 12 février 1601*, f°115r.
33. AAE, CP, Sardaigne, 2, *Mémoires du duc avec les réponses du roi Henri IV pour l'exécution du traité de Lyon, 1601-1605*, f°14r./23r.
34. *Ibid.*, f°21r./22r.
35. BNF, Dupuy, 538, *Mémoire sur les territoires de part et d'autre du Rhône, 1605-1606*, f°125r.
36. *Ibid. supra*.
37. AAE, Limites, Turin, 4, *Mémoire sur le règlement du traité de Lyon*, f°359r/v.
38. *Ibid.*, 1, *Mémoire sur les limites entre France et Savoie*, f°28r./29r.
39. *Ibid.*, 2, *Récit sur les limites*, f°2r.
40. *Ibid.*, 4, *Mémoire sur le règlement du traité de Lyon*, f°362v.
41. AAE, CP, Sardaigne, 214, *Traité préliminaire entre France et Savoie, janvier 1746*, f° 50r./v. ; *Ibid.*, *Projet du Traité de paix, 5 février 1746*, f° 170v ; AAE, Mémoires et documents [désormais MD], France, 524, *Mémoire Pour l'établissement général des limites, 29 avril 1747*, f° 23r./24v ; *Ibid.*, *Réflexions*

de Bonneval sur les limites, 15 juillet 1748, f° 101r./v. ; AAE, MD, Sardaigne, 19, *Mémoire sur l'importance de réunir Chésery*, 9 mars 1751, f° 211r./212r.

42. AAE, CP, Sardaigne, 232, *Traité de Turin*, 24 Mars 1760., f°340r./v.

43. Numa Broc, *Les montagnes au siècle des Lumières : perception et représentation*, Paris, éd. du CTHS, 1991.

44. AAE, CP, Sardaigne, 63, *Règlement des limites entre Dauphiné et Savoie*, 27 avril 1672, f°11v./12v.

45. *Ibid.*, f° 12v./13r.

46. Sur la juridiction des îlots enserrés dans les « fleuves-frontières » ; Daniel Nordman, *Frontières de France : de l'espace au territoire : XVI^e-XIX^e siècle*, [Paris], Gallimard, 1998, p. 78 ; *Ibid.*, « Les titres et les preuves. La notion de droits historiques en France (1648-1661) », in Lucien Bély et Isabelle Richefort (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, PUF, 2000, p. 245-252, p. 246.

47. Archives départementales des Alpes-Maritimes, Ni. Fiume Varo, mazzo 3, fascicolo [fasc.] 8, *Relation des incidents à Saint-Laurent-du-Var*, 1703.

48. *Ibid.*, *Journal tenu par les Niçois sur leurs conférences à Saint-Laurent-du-Var*, 9-11 avril 1703.

49. *Ibid.*, fasc. 4, *Mémoires concernant le procès des isles du Var*, 1703, f°20v.

50. *Ibid.*, fasc. 8, *Pierre Mellarède à Victor-Amédée II, Nice*, 14 avril 1703, f°2r./3r.

51. *Ibid.*, *Lettre de Victor-Amédée II à Mellarède et au comte Salmatoris, Turin*, 20 avril 1703.

52. Michel Foucher, « Nécessaires frontières », *Constructif*, vol. 52, n° 1, 2019, p. 18-20.

53. Béatrice Von Hirschhausen parle aussi de « frontières reliques » pour évoquer des traces matérielles et intemporelles, moins éphémères, incertaines et douloureuses que ces prétendus fantômes. Voir Béatrice Von Hirschhausen, « Leçon des frontières fantômes : les traces du passé nous viennent (aussi) du futur », *L'espace géographique*, t. 46, n° 2, 2017, p. 97-105 ; Béatrice Von Hirschhausen, *Les provinces du temps : frontières fantômes et expériences de l'histoire*, Paris, CNRS éditions, 2023.

54. Marco Cuaz, « Le duché d'Aoste, de l'occupation française à l'unité italienne », in Giuliano Ferretti (dir.), *Les États de Savoie : du duché à l'unité d'Italie, 1416-1861*, Paris, Garnier, 2019, p. 429-455, p. 431.

55. Gaston Tuaille, « Histoire des situations linguistiques long de la frontière franco-italienne », in Réseau européen du monde alpin (dir.), *L'effet frontière dans les Alpes : [actes du colloque international], 24-25-26 octobre 1988, St-Vincent, Vallée d'Aoste*, vol. 2, Saint-Vincent, Vallée d'Aoste, 1988, p. 91-99 ; Gaston Tuaille, *La littérature en francoprovençal avant 1700*, Grenoble, ELLUG/Université Stendhal, 2002.

56. Voir Alessandro Celi, "Philibert-Albert Bailly, or The Origins of Valdostano Particularism", in Matthew A. Vester (ed.), *Sabaudian Studies: Political Culture, Dynasty & Territory: 1400-1700*, Kirksville, Truman State University Press, 2013, p. 92-105.

57. Marco Cuaz, art. cit., p. 439.

58. Jean-Baptiste de Tillier, *Historique de la vallée d'Aoste [1742]*, Aoste, Louis Mensio, 1888, p. 89.

59. *Ibid. supra.*, p. 79.

60. Bibliothèque nationale de France [désormais BNF], Manuscrits français, 16076, *Des Estats du Duc de Savoie*, f° 381r.

61. Sur le sujet, Charles Maurice, *Aux confins du Briançonnais d'autrefois : la vie au XVIII^e siècle dans les Vallées cédées, Nevache au XV^e siècle, la rébellion de 1445, Susa/Gap, Segusium/Société d'études des hautes Alpes*, 1976 ; Henry O'Byrne, *Le traité d'Utrecht, le Briançonnais mutilé*, Val-des-Prés, Éd. Transhumances, 2013 ; Jean-José Boutaric, *Les Escartons du Briançonnais*, Sucy-en-Brie, Anfortas, 2013.

62. Voir entre autres Marco Cuaz, *Le Alpi*, Bologna, Il Mulino, 2005.

63. Davide De Franco, *La difesa delle libertà: autonomia alpina nel Delfinato tra continuità e mutamenti (secoli XVII-XVIII)*, Milano, FrancoAngeli, 2016.

64. Henri O'Byrne, *op. cit.*, p. 58 ; Charles Maurice, *op. cit.*, p. 32.

65. Paul-Martin Bondonio, « Le Duc de Savoie Victor Amédée II et la Révocation de l'édit de Nantes », *Bulletin philologique et historique*, 1931, p. 1-30.
66. L'exemple d'Alessandria a été analysé par Elisa Mongiano, « I "Paesi di nuovo acquisto" nel regno sabauda », in Marc Ortolani, Olivier Vernet, Michel Bottin *et al.* (dir.), *Pouvoirs et territoires dans les États de Savoie : actes du Colloque internationale de Nice, 21 novembre-1^{er} décembre 2007*, Nice, Serre éd., 2010, p. 69-77.
67. Anne-Marie Granet-Abisset, « Des Escartons aux Interreg. Quand le passé est utilisé pour légitimer des recompositions transnationales : l'exemple des Alpes occidentales », in Maryline Crivello, Patrick Garcia, Nicolas Offenstadt *et al.* (dir.), *Concurrence des passés : usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, PUP, 2006, p. 59-70.
68. Charles Maurice, *op. cit.*, p. 5.
69. Carine Chavarochette, Magali Demanget et Olivier Givre (dir.), *Faire frontière(s) : raisons politiques et usages symboliques*, Paris/Montpellier, Éd. Karthala/MSH-M, 2015.
70. Voir entre autres Bernard Forclaz, « Des identités éclatées : l'Arc jurassien entre Confédération, France et Saint Empire (début XVI^e-fin XVII^e siècle) », in Benjamin Castets-Fontaine, Maxim Kaci, Jérôme Loiseau et Alexandre Moine (dir.), *Deux frontières aux destins croisés ?*, Besançon, PUFC, 2019, p. 93-102.
71. Christophe Bouillaud, « La Lega Nord, ou comment ne pas réussir à être populiste (1989-2002) », in Olivier Ihl, Janine Chêne et Éric Vial (dir.), *La tentation populiste au cœur de l'Europe*, Paris, la Découverte, 2003, p. 130-145.
72. Nicolas Greslou, « La Ligue savoisiennne », in Olivier Ihl, Janine Chêne et Éric Vial (dir.), *La tentation populiste au cœur de l'Europe*, Paris, la Découverte, 2003, p. 159-172.
73. Des pistes de réflexions ont été récemment formulées pour la période médiévale par Florentin Briffaz, « La principauté médiévale savoyarde. Usages politiques actuels d'une construction dynastique de part et d'autre des Alpes », *Frontière-s*, n° 9-(Passés politisés), 2023, p. 59-68.

RÉSUMÉS

Au cœur des Alpes occidentales, la maison de Savoie fédère à l'époque moderne un ensemble territorial hétéroclite – Savoie, Nice, Piémont et Val d'Aoste – au sein duquel se juxtaposent et s'expriment des identités montagnardes éclatées du fait de particularismes linguistiques, culturels et politiques. Ces fragmentations internes en font un « État de frontières » qui, à l'échelle continentale, prend plutôt la forme d'un « État-frontière » coincé entre deux puissants voisins prétendant à l'hégémonie : la France et les Habsbourg maîtres de Milan. Incarnée par le concept de Piémont-Savoie, cette double dimension de la frontière amène à considérer l'espace alpin comme un riche laboratoire d'expérimentations politiques propice à l'étude de différents effets de frontières – guerres, conférences de limites et représentations mentales d'anciennes délimitations – conditionnés par les dynamiques régionales et les aléas de la géopolitique européenne.

At the height of the western Alps, the House of Savoy federate during modern times a multifarious territory – Savoy, Nice, Piedmont and Valle d'Aosta – in which are juxtaposed and expressed by Highlander identities ruptured because of the distinctives linguistic, cultural and politics. These internals fragmentations make it a "border state" which, on a continental scale,

takes the form of a “border state” squeezed between two powerful neighbours vying for hegemony: France and the Habsburgs, masters of Milan. Embodied in the concept of Piedmont-Savoy, this dual dimension of the border means that the Alpine region can be seen as a rich laboratory for political experimentation, conducive to the study of various border effects – wars, boundary conferences and mental representations of old boundaries – conditioned by regional dynamics and the vagaries of European geopolitics.

En el corazón de los Alpes occidentales, en la época moderna, la Casa de Saboya federa un conjunto territorial heteróclito – Saboya, Niza, Piamonte y Valle de Aosta – en el seno del cual se yuxtaponen y se expresan identidades montañosas fraccionadas por particularismos lingüísticos, culturales y políticos. Esas fragmentaciones internas convierten aquel conjunto en un “Estado de fronteras” que, a escala continental, más bien toma la forma de un “Estado-frontera”, atrapado entre dos vecinos potentes aspirando a la hegemonía: Francia y Milán, dominado por los Habsburgo. Encarnada por el concepto de Piamonte-Saboya, esa doble dimensión de la frontera nos lleva a considerar el espacio alpino como un rico laboratorio de experimentaciones políticas propicio para el estudio de varios efectos de fronteras – guerras, conferencias de límites y representaciones mentales de antiguas delimitaciones – condicionados por las dinámicas y los imprevistos de la geopolítica europea.

INDEX

Index géographique : Alpes, Savoie, comté de Nice, Piémont, Val d’Aoste, Rhône, Var, Escartons

Palabras claves : Frontera, Casa de Saboya, guerra, conferencia de límites, autonomismo

Keywords : Border, house of Savoy, war, boundary conferences, autonomism

Mots-clés : Frontière, maison de Savoie, guerre, conférence de limites, autonomisme

AUTEUR

ALEXANDRE RUELLE

Alexandre Ruelle est docteur en histoire moderne (2018) de Cergy Paris Université et membre associé au laboratoire AGORA EA 7392. Il s’intéresse à l’histoire de la maison de Savoie, aux relations avec ses voisins, notamment la France, ainsi qu’à la construction territoriale et à l’instrumentalisation de ses États par les puissances européennes.

alex.ruelle@hotmail.fr